Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212901086-20260310-DCM2026_08V2-DE

MAIRIE de LANDUDEC
----------29710----------

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
5 mars 2026

AFFICHÉE LE :
5 mars 2026

DATE DE PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL :
13 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 9
VOTANTS : 12

L'an deux mille vingt-six,
Le dix mars à 19 heures,
Le Conseil municipal de LANDUDEC légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LE GUELLEC Yves, Maire.
Etaient présents : tous les Conseillers municipaux en exercice à l'exception de M. GENTRIC Guénolé (procuration à M. GENTRIC Alexis), M. GOURLAOUEN Jean-Michel (procuration à Mme JONCOUR Martine), Mme PERENNOU Pauline (procuration à Mme KERSAUDY Maria), Mme LEBOUCHER Véronique, Mme ROSPARS Fabienne et Mme SIMON Françoise.
Secrétaire de séance : M. GENTRIC Alexis.

DCM2026/08 – Participation aux activités extrascolaires et cantine-garderie de l'école Victoire de Saint Luc pour l'année scolaire 2025-2026

Madame Maria KERSAUDY, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, présente au Conseil municipal la proposition de participation à différents frais de l'école privée Victoire de Saint Luc, pour l'année scolaire 2025-2026 :

- Frais de fonctionnement de la cantine-garderie : 50.112 €
- Activités extrascolaires : 5.000 €

Le Conseil municipal,
Suivant la proposition de la Commission Finances réunie le 25 février 2026,
A l'unanimité,
- VALIDE la prise en charge par la commune des diverses participations à l'école Victoire de Saint Luc ;
- DECIDE que le paiement sera fait par acompte ;
- CHARGE le Maire d'en assurer le paiement.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Yves LE GUELLEC